

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 13

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 7 décembre 2022.

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLEANT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent			LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis		Absent		DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente			D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne			Pouvoir à Jean Yves LEBOUQC	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige		Absente		DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		Absent		CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger				BOUILLET	Philippe	Présent
COURCY	VERDONCK	Marc		Absent		DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROC	REUSSNER	Edouard	Présent			DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel			Pouvoir à Sylvie GRENIER	MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent			ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent			DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier		Absent		CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent					
FALAISE	LE BRET	Jacques		Absent				
FALAISE	LE VAGUERSE-MARIE	Cécile			Pouvoir à Fabrice GRACIA			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent					
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle		Absente				
FALAISE	DAGORN	Grégoire		Absent				
FALAISE	ALLENO	Delphine		Absente				
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte			Pouvoir à Thérèse LEBLOND			
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc			Pouvoir à Philippe DROUET			
FALAISE	PETIT	Sandrine			Pouvoir à Pascal THOMAS			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent					
FALAISE	DUVAL	Sonia			Pouvoir à Béatrice MARTIN			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente					
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent					
FALAISE	RICHARD	Bastien			Pouvoir à Hervé MAUNOURY			
FALAISE	DEWAELE	Clara			Pouvoir à Jean Jacques LEMERCIER			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent					
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente					
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent				
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente					
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent			MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric				OUIN	Michel	Présent
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOLLES	Denis	Présent			LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente			PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François		Absent		LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente			SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent			CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel			Pouvoir à Kevin DEWAELE	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent			CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent			ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent			LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien				KIPRE	Théodore	Présent
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain		Absent		SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent			GABRIEL	Odile	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent			SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		Absent		CAHOUS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian			Pouvoir à Jean Philippe MESNIL	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		Absent		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël		Absent		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent			DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent			SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard			Pouvoir à Norbert BLAIS	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente			ANQUETIL	Maryline	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		Absent		GUERIN	Christian	
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent			GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente					
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent					
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent					
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présente					
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent					
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie		Absent				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige			Pouvoir à Dominique BENOIT			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente			HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis		Absent		PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		Absente		BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent			LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent			BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude				DELAUNAY	Julien	Présent
SASSY	VARIN	Dominique	Présent			BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent			BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe		Absent		LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette		Absente		CRESPIN	Estelle	
USSY	DELIIE	Éric	Présent					
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente					
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent			SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent			PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent			ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent			VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis				BENOIST	Rémi	Absent
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent			LEFEVRE	Pascal	

ENVIRONNEMENT - GEMAPI - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AVEC LA COMMUNE D'OUILLY LE TESSON

Suite à des inondations récurrentes au hameau d'Assy sur la commune de Oully-le-Tesson, la Commune et la CCPF ont sollicité l'avis du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives (SMBD) pour comprendre et analyser les raisons de ces inondations. Il est ressorti de cette expertise que les chemins agricoles en amont de la RD91a engendrent et canalisent un ruissellement important provoquant un trop-plein de l'avaloir de la route départementale. Effectivement, cet avaloir n'a été dimensionné que pour récolter les eaux de ruissellement de cette route départementale. Ce trop-plein emprunte la voirie du hameau pour aller inonder les habitations en contrebas.

Ainsi, il est démontré l'importance d'infiltrer les eaux de ruissellement en amont de l'avaloir. Les aménagements proposés consistent à des zones tampons pour stocker et infiltrer les eaux sur des parcelles privé en culture et des dos d'âne sur les chemins communaux pour réorienter les eaux vers ces zones.

La Communauté de communes est compétente en matière de "Prévention des Inondations" sur l'ensemble de son territoire. De son côté, la Commune, membre de la Communauté de Communes, est propriétaire des chemins communaux, vecteurs du ruissellement provoquant les inondations.

La CCPF et la Commune partageant donc des objectifs communs, dont la poursuite peut être menée de manière concertée, il est proposé d'établir une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée qui établira les modalités de ce partenariat pour la réalisation des aménagements permettant de limiter les inondations.

Ainsi, notamment, la Communauté de Communes du Pays de Falaise s'engage à :

- ✓ La préparation, la passation, la signature, après approbation du titulaire du marché de travaux, ainsi que le suivi de son exécution ;
- ✓ Le paiement des prestations liées à ces travaux (décompte et liquidation des sommes) ;
- ✓ La réception de l'ouvrage et le suivi de la garantie de parfait achèvement ;
- ✓ Le suivi financier du projet y compris la demande et le suivi des subventions le cas échéant et le décompte et la liquidation des sommes dues ;
- ✓ Le montage des dossiers réglementaires ;
- ✓ Et de manière générale, la coordination du projet, en lien avec la Commune et tous actes afférents la mise en œuvre du projet et les actions éventuelles en justice liées à cette opération.

Pour mener à bien ces missions, la Communauté de Communes sera appuyée du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives.

La Commune s'engage de son côté à financer la totalité de coûts liée à l'opération de création des zones tampons et des dos d'âne associés (subventions déduites).

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève entre 10 000 € et 15 000 € TTC. Le département du Calvados peut apporter une subvention de 50 % sur la base du montant HT. Le montant des travaux sera revu à l'avancement du projet, et en fonction des travaux réellement réalisés.

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-21 ;
- Vu les dispositions du Code de la commande publique relatives à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée ;

- Vu la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) exercée par la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 1^{er} décembre 2022 ;
- Considérant l'intérêt de mener de manière concertée l'opération d'aménagement permettant de limiter les inondations sur la commune d'Ouilly le Tesson

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Abstentions : 1	Suffrages exprimés : 60
	Pour : 60
	Contre : 0

- **APPROUVE** la passation d'une convention d'ouvrage déléguée avec la commune d'Ouilly le Tesson pour la réalisation des aménagements permettant de limiter les inondations sur la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention à intervenir ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 16/12/2022

Affichée le : 16/12/2022

Le Président

Jean-Philippe MESNIL



<p>Envoyé en préfecture le 16/12/2022 Reçu en préfecture le 16/12/2022 Affiché le ID : 014-241400514-20221215-150_2022-DE</p>
--